GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE 2 DU *RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1235*

Zone H-60

Ville de
Mont-Saint-Hilaire

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•				
H3 Trifamiliale						•	•
H4 Multifamiliale (4 à 6 logements)				•			
H5 Multifamiliale (7 logements et plus)					•		
H6 Habitation collective							
C - Commercial							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Divertissement							
C4 Restauration							
C5 Hébergement							
C6 Commerce de gros							
C7 Service pétrolier							
C8 Commerce automobile							
C9 Commerce para-industriel							
C10 Commerce de produits de la ferme							
I - Industriel							
I1 Industrie légère							
I2 Industrie moyenne							
I3 Industrie lourde ou à risque							
I4 Entreposage et transport							
I5 Industrie d'extraction							
P - Public et institutionnel							
P1 Service gouvernemental et paragouvernemental							
P2 Établissement d'enseignement							
P3 Institution religieuse							
P4 Institution médicale et sociale							
P5 Service de protection et correctionnel							
P6 Service d'utilité publique							
P7 Équipement sportif et culturel							
PE - Parc et espace vert							
PE1 Parc et espace vert							
R - Récréatif							
R1 Récréatif							
A - Agricole							
A1 Culture du sol							
A2 Production animale							
A3 Service relatif à l'agriculture							
A4 Pêche et piégeage							
AF - Agroforestier							
AF1 Activité forestière							
CON - Conservation							
CON1 Conservation							
Spécifiquement autorisé							
NORMES SPÉCIFIQUES							
Mode d'implantation							
Isolé				•	•	•	
Jumelé	•						•
Contigu		•	•				
Marges							
Avant - m (min./ max.)							
Latérales - m (min. / totales)							
Arrière - m (min.)							
Rapports							
Rapport bâti-terrain (RBT) (min. / max.)							
Rapport plancher-terrain (RPT) (min. / max.)							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	2 / 2	2 / 2	2 / 3	2 / 3	3 / 4	2 / 3	2 / 3
En mètres (min. / max.)							
Nombre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)							
Superficie du terrain - m^2 (min.)							
Profondeur du terrain - m (min.)							
Largeur du terrain - m (min.)							
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
Activité professionnelle	•	•	•	•	•	•	•
Atelier d'artiste							
Logement bigénérationnel							
Location de chambres	•	•					
Table champêtre							
Atelier agricole de production artisanale							
Promenade à la ferme							
Vente de produits de l'exploitation agricole							
Logement pour travailleurs sur une exploitation agricole							
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES							
Entreposage et étalage							
Zone inondable							
Zone de glissement de terrain							
Zone à risque d'éboulement							
Exemption de fournir des cases de stationnement							
Usage mixte							

Informations supplémentaires pour la zone

USAGE CONDITIONNEL	

Usages(s) spéc. autorisé(s)

Usages(s) spéc. prohibé(s)

Dispos. particulières

article 321
article 328
article 375

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1235-2	22 juin 2018

Date:	09-janv-17